



COMMUNIQUE

N° 0003 / 422/MINRESI/IRGM/CIPM/2025/020 DU 24 JUIN 2025

PORANT PUBLICATION DES RESULTATS D'ATTRIBUTION

DE LA LETTRE-COMMANDE RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES

**N° 001/AONO/MINRESI/IRGM/BF/CIPM/2025 DU 09 AVRIL 2025 PORTANT SUR LA
SOUSCRIPTION DES POLICES D'ASSURANCES ET DES VIGNETTES POUR LE MATERIEL
ROULANT DE L'INSTITUT DE RECHERCHES GEOLOGIQUES ET MINIERES,
PERIODE DU 1^{ER} AOUT 2025 AU 31 JUILLET 2026.**

Le Directeur Général de l'Institut de Recherches Géologiques et Minières (IRGM),
Maître d'Ouvrage, communique :

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert cité en sus,
la compagnie d'assurances ci-après est retenue pour l'exécution de la prestation
susmentionnée et selon les modalités suivantes :

ATTRIBUTAIRES	MONTANT HTVA EN FCFA	MONTANT TTC EN FCFA	PERIODE DE COUVERTURE	DELAIS DE LIVRAISON
Société Africaine d'Assurances et de Réassurances (SAAR ASSURANCES S.A.), BP : 11 834 Yaoundé, Tél. 673 541 954/691 825 964	Trois Millions Trois Cent Quatre-Vingt- Dix-Sept Mille Six Cent Trente Cinq (3 196 720)	Quatre Millions Sept Cent Soixante-Treize Mille Six Cent Soixante-Dix-Neuf (4 534 088)	Douze (12) mois	Une (01) semaine

Le soumissionnaire retenu doit se présenter à la Direction Générale de l'IRGM sise à Elig-
Essono face BEAC, dans un délai de sept (07) jours pour souscrire sa Lettre-Commande. Passé
ce délai, le Directeur Général de l'IRGM se réserve le droit d'annuler ce marché.

Les entreprises non retenues sont invitées à retirer leurs offres sous quinzaine, à l'exception des
exemplaires destinés au Ministère des Marchés Publics, à l'Agence de Régulation des Marchés
Publics et à l'IRGM (Maître d'Ouvrage). Faute de quoi, lesdites offres seront détruites sans
qu'il y ait lieu à réclamation.

Par ailleurs, le présent communiqué tient lieu de « main levée » de la caution de
soumission des prestataires non retenus.

